Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_206-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-206

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 68 – Procurations : 12 – Voix délibératives : 80

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Myriam CHERDEL, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Sylvie VADIS pouvoir à Jérémy DAUPHIN, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_206-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-206
CYCLES DE L'EAU		
Objet : Organismes extérieurs - Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance Frémur Baie de Beaussais - Modification statutaire		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Le Syndicat Mixte de portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance Frémur a été créé par arrêté préfectoral du 16 juin 2008. Il a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 23 juillet 2009.

Pour rappel, ce syndicat a pour objet de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, et notamment, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques ainsi que la préservation de la ressource en eau potable du bassin versant Rance-Frémur-Baie de Beaussais. A ce titre, le syndicat porte la Commission Locale de l'Eau qui a révisé le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, approuvé par arrêté du 13 décembre 2013.

Cet organisme extérieur a déjà fait l'objet d'une modification statutaire en milieux d'année. La structure se dénomme dorénavant EPTB RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS.

Depuis 2018, l'EPTB intervient dans la gestion des sédiments de l'Estuaire de la Rance. Une équipe dédiée a été constituée. Afin d'identifier officiellement les missions de l'équipe sédimentaire et de définir son cadre d'intervention, il est proposé de créer un « pôle sédimentaire » au sein de l'EPTB.

Le projet de modification statutaire a pour objet :

- D'intégrer le pôle « Gestion sédimentaire » dans les missions de l'EPTB, afin de permettre une meilleure identification en article 5,

- De préciser la construction budgétaire du pôle sédimentaire,

- De préciser le financement de ces deux missions distinctes en article 13 et 14. La répartition des frais liés au portage de la CLE figure à l'article 13 et reste inchangée. Le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au pôle de gestion sédimentaire est défini à l'article 14,

- De mettre en cohérence l'article 15 sur la dissolution du syndicat avec la modification des articles 13 et 14.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L.5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 16 juin 2008 portant création du syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 20 décembre 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_206-DE

Vu la délibération n°CA-2017-043 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 20 janvier 2017 portant adhésion de Dinan Agglomération au Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais,

Vu les délibérations n°CA-2018-658 et n°CA-2025-087 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 1er octobre 2018 et 26 mai 2025 portant approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais,

Vu les délibérations n°CA-2020-082, n°CA-2021-014 et n°CA-2023-105 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 7 septembre 2020, 20 mars 2021 et 17 juillet 2023 portant désignation des représentants de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°15/2025 du comité syndical de l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais en date du 7 juillet 2025,

Vu le projet de statuts modifiés en annexe,

Considérant ces éléments nécessitent ainsi une modification statutaire, selon la procédure adoptée par les statuts,

Considérant que l'article 16 des statuts du syndicat prévoit alors que « *les modifications statutaires ainsi que l'adhésion et le retrait d'un membre sont décidés à la majorité simple des délégués du comité syndical. La délibération est notifiée à tous les membres du syndicat. Son application est subordonnée à son approbation par la majorité simple des assemblées délibérantes* »,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la modification statutaire telle que proposée par le comité syndical de l'EPTB RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER

DINAN AGGLOMÉRATION